Nations Unies A/HRC/52/L.53

Assemblée générale

Distr. limitée
31 mars 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Cinquante-deuxième session
27 février-4 avril 2023
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturel, y compris le droit au développement

Fédération de Russie* : amendement au projet de résolution A/HRC/52/L.22/Rev.1

52/… Contribution du Conseil des droits de l'homme au sujet des incidences qu'ont les politiques en matière de drogue sur les droits de l'homme

Lire comme suit le paragraphe 8 :

8. *Souligne* l'importante contribution qu'apportent la société civile et les parties intéressées aux fins de la mise en place, de manière équilibrée et sans exclusive, de réseaux d'entraide en matière de prévention et de traitement, de prise en charge, de rétablissement, de réadaptation et d'intégration sociale, et engage les États, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, régionales et internationales, les institutions nationales des droits de l'homme et autres parties prenantes à collaborer avec la société civile dans le cadre des efforts qu'ils font pour s'attaquer aux différents aspects du problème mondial de la drogue ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

Merci de recycler